

RÈGLEMENT N° 2018-396

AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 2007-103 – AGRANDISSEMENT DE LA ZONE COMMERCIALE 529 C

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Ville de Sept-Îles, à sa séance ordinaire du 10 décembre 2007 adoptait son règlement n° 2007-103 intitulé « Règlement de zonage »;

ATTENDU QU'il y a lieu d'amender ledit règlement de zonage afin d'agrandir la zone commerciale dans le secteur de Place de l'Anse et ainsi permettre l'aménagement d'un stationnement pour la Clinique vétérinaire Septilienne;

ATTENDU QU'un avis de motion a dûment été donné par le conseiller Jean Masse pour la présentation du présent règlement lors de la séance ordinaire du 26 mars 2018;

POUR CES MOTIFS, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SEPT-ÎLES DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
2. Le présent règlement modifie le règlement n° 2007-103 intitulé « Règlement de zonage ».
3. Le règlement n° 2007-103 est modifié afin d'agrandir la zone commerciale 529 C à même une partie de la zone résidentielle 525-1 R.
4. Ladite zone commerciale est agrandie par l'ajout d'une partie du lot connu et désigné comme étant le lot 3 212 994 du cadastre du Québec, le tout tel qu'illustré au plan en annexe « A » du présent règlement pour en faire partie intégrante.
5. L'extrait du plan de zonage n° 2727, tel que modifié par le présent règlement et faisant partie intégrante du règlement de zonage n° 2007-103, est joint en annexe « B » du présent règlement pour en faire partie intégrante.
6. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.
 - **PROJET DE RÈGLEMENT ADOPTÉ** le 26 février 2018
 - **AVIS DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PUBLIÉ** le 7 mars 2018
 - **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION TENUE** le 21 mars 2018
 - **AVIS DE MOTION DONNÉ** le 26 mars 2018
 - **RÈGLEMENT ADOPTÉ** le 9 avril 2018
 - **RÈGLEMENT RÉPUTÉ CONFORME** le 18 mai 2018
 - **CERTIFICAT DE CONFORMITÉ DE LA MRC DE SEPT-RIVIÈRES DONNÉ** le 20 juin 2018
 - **AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR** le 4 juillet 2018
 - **ENTRÉE EN VIGUEUR** le 20 juin 2018

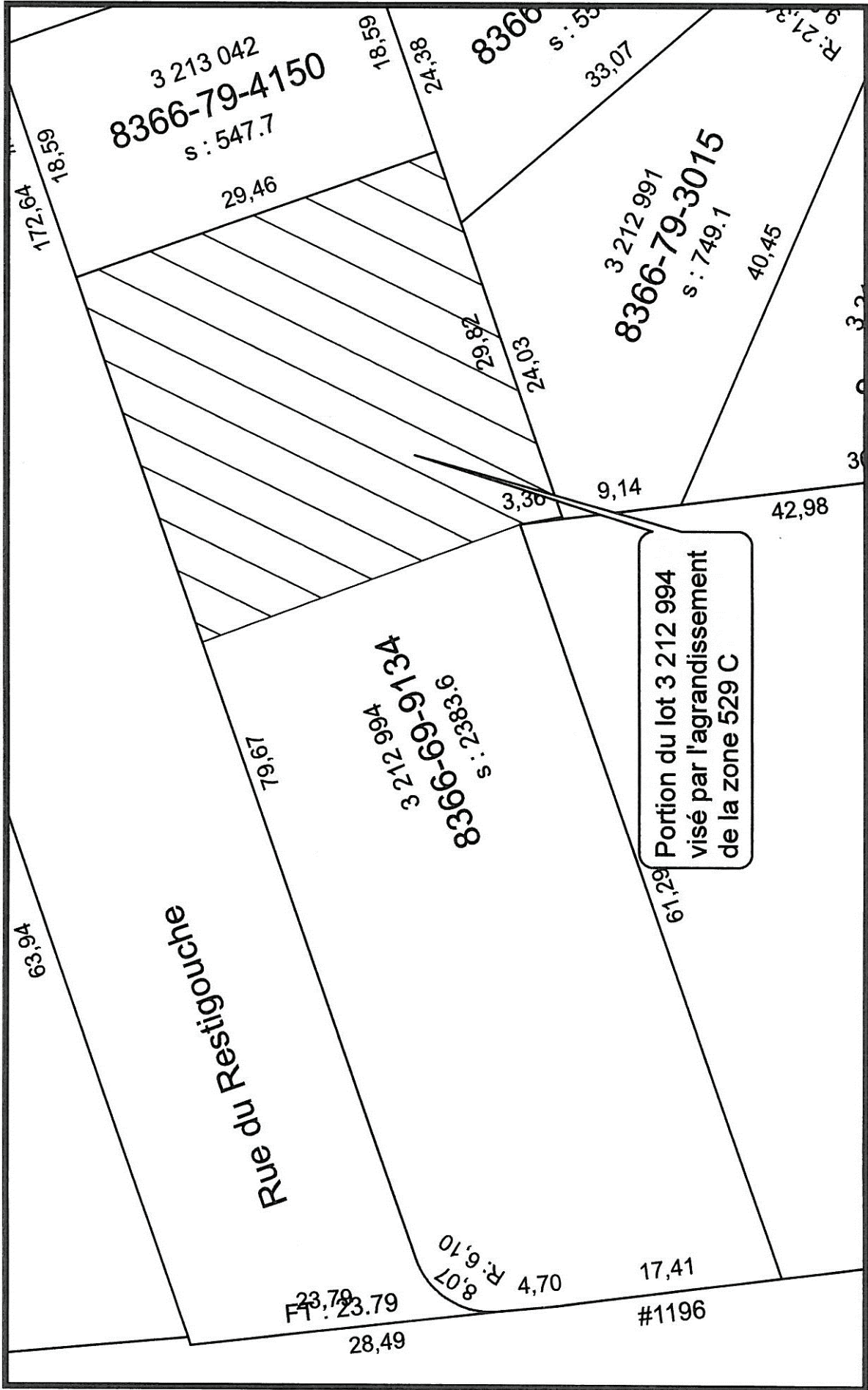
(signé) Réjean Porlier, maire

(signé) Valérie Haince, greffière

VRAIE COPIE CONFORME

Greffière

ANNEXE A



ANNEXE B

